

Qualifications of candidates

"19. Except as in this Act otherwise provided, any person, man or woman, who is

- (a) a Canadian citizen,
- (b) a qualified elector under this Act, 5 and
- (c) of the full age of twenty-one years, may be a candidate at an election."

3. Schedule I of the said Act is amended as follows: 10

- (a) In the second part of Form No. 15 delete the words "or other British subject" in paragraphe (4); Delete paragraph (5) and renumber paragraphs (6), (7) and (8) as (5), 15 (6) and (7).
- (b) In the first part of Form No. 18, delete the following words:

"(or)

I am a British subject other than a 20 Canadian citizen and have been ordinarily resident in Canada for the twelve months immediately preceding polling day at the pending election."

In the second part of Form No. 18 25 delete the following words:

"(or)

is a British subject other than a Canadian citizen and has been ordinarily resident in Canada for the twelve 30 months immediately preceding polling day at the pending election."

(c) In Form No. 41 delete the following words:

"(or) 35

That you are a British subject other than a Canadian citizen of the full age of twenty-one years and have been ordinarily resident in Canada for the twelve months immediately preceding 40 this polling day;"

«19. Sauf les dispositions contraires de la présente loi, toute personne, homme ou femme, qui est

- a) un citoyen canadien,
- b) un électeur habile à voter sous le 5 régime de la présente loi, et
- c) âgée de vingt et un ans révolus, peut être candidat à une élection.»

Qualités requises des candidats

3. L'annexe 1 de ladite loi est modifiée 10 comme suit: 10

- a) Dans la deuxième partie de la formule n° 15, supprimer les mots «ou autre sujet britannique» à l'alinéa (4); Supprimer l'alinéa (5), et changer les numéros des alinéas (6), (7) et (8), qui 15 deviennent (5), (6) et (7).
- b) Dans la première partie de la formule n° 18, supprimer les mots suivants:

«(ou)

Je suis un sujet britannique autre qu'un 20 citoyen canadien, et j'ai résidé ordinairement au Canada durant les douze mois qui ont précédé immédiatement le jour du scrutin à l'élection en cours.» 25

Dans la deuxième partie de la formule n° 18, supprimer les mots suivants:

«(ou)

Je suis un sujet britannique autre qu'un 30 citoyen canadien et j'ai résidé ordinairement au Canada durant les douze mois qui ont précédé immédiatement le jour du scrutin à l'élection en cours.»

c) Dans la formule n° 41, supprimer 35 les mots suivants:

«(ou)

Que vous êtes un sujet britannique autre qu'un citoyen canadien âgé de 40 vingt et un ans révolus, et que vous avez résidé ordinairement au Canada durant les douze mois qui ont précédé immédiatement ce jour du scrutin;»